



Tapage nocturne

Par couc63

Bonjour, un bar donnant sur une place ou la réverbération est optimal organise des soirée étudiante rassemblant entre 100 et 200 personnes régulièrement.

Ces personnes sont des jeunes gens entre 18 et 25 ans environs et ils sont tous ivre et de plus en plus a mesure que le temp passe et entre 23H00 et 01H30 du matin c'est l'enfer car ils crient , hurlent , chantent en chœur etc...

J'ai des vidéos prisent de ma fenêtre attestant de ce tapage nocturne.

Ma question: puis-je faire constater ce tapage a partir de ces vidéos a un huissier de justice ou bien faut-il absolument qu'il se déplace pour le constater?

Merci d'avance.

Par Nihilscio

Bonjour,

Si vous montrez votre vidéo à un commissaire de justice, celui-ci écrira dans son constat qu'il a vu une vidéo que vous lui avez montrée.

S'il se déplace il écrira ce qu'il aura personnellement vu et entendu.

Si vous voulez faire cesser les tapages, il faut demander au maire d'exercer ses pouvoirs de police.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le mieux c'est quand même d'appeler la police au moment des faits. Et aussi de faire un courrier à l'exploitant pour lui faire part de la gêne occasionnée et demander de cesser les nuisances.

Lisez cette page :

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31117>]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31117
[/url]